

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

27 Août 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 Août à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21/08/2018

Date d'affichage : 21/08/2018

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Rémi ROLLIN, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Christine GRUERE-DUBREUIL, Virginie LEGER, Sandrine POTHIER-THIELY

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

1°) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) s'est réunie le 09 juillet 2018 pour valider l'évaluation des transferts de charges relative :

- Au transfert de la compétence développement économique
- A la rétrocession du COSEC de NOLAY
- Au transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Le détail des charges ainsi évaluées est présenté dans trois rapports annexés à la présente délibération.

Conformément à la réglementation, le rapport de la CLECT évaluant le montant des charges transférées doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population de l'agglomération, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans un **délai de trois mois** à compter de la transmission du rapport au conseil municipal.

Après délibération des conseils municipaux, le conseil communautaire de la CABCS pourra à son tour délibérer afin de fixer le montant des attributions de compensation définitives des communes concernées, et ce sur la base des charges évaluées par la CLECT.

Le conseil municipal est ainsi appelé à délibérer sur les trois rapports de la CLECT joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal suivant un vote préalable :

• 5 voix POUR

- Approuve l'évaluation des charges concernant le transfert de la compétence développement économique, telle que présentée dans le rapport annexe correspondant ;
- Approuve l'évaluation des charges concernant la rétrocession du COSEC de NOLAY, telle que présentée dans le rapport annexe correspondant ;
- Approuve l'évaluation des charges concernant le transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage, telle que présentée dans le rapport annexe correspondant ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

• 6 ABSTENTIONS

2°) Rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte & Sud communique les rapports annuels d'activités pour l'exercice 2017 au maire de chaque commune membre :

- ⇒ Services publics d'assainissement
- ⇒ Services publics eau potable
- ⇒ Services publics ordures ménagères

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, le Conseil Municipal, donne acte à Monsieur le Maire de sa communication sur le Rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération.

3°) Indemnités de Conseil : Absence de Mr Garot - Intérim Mme Soupert

Le Maire informe le Conseil Municipal, que suivant la délibération en date du 02/07/2014, les indemnités de Conseil sont allouées à Mr Patrick Garot, Trésorier de Beaune.

En raison de l'état de santé de Mr Garot et son absence durant plusieurs mois, Mme Valerie Soupert a effectué l'intérim pour la période du 01/04/2018 au 29/07/2018.

Il s'avère nécessaire d'attribuer l'indemnité de conseil à Mme Soupert durant cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, approuve le reversement de l'indemnité de conseil à Mme Valerie Soupert pour la période du 01/04 au 29/07/2018.

Le Maire est en charge d'effectuer le mandatement.

4°) Défrichage pour projet de plantation de vignes « Sur Forêts »

Le Maire donne lecture de l'information transmise par les services de la Direction Départementale de l'Équipement de Dijon concernant les mesures de défrichage.

Il est rappelé que le défrichage a été autorisé par les services de la DDT en date du 11 décembre 2009 sur les parcelles cadastrées section AI n° 224, 228 et 229. La finalité de la demande par la Commune était la mise en culture.

L'autorisation de défrichage des parcelles est valable jusqu'au 15 octobre 2019.

Le Maire informe que l'étude environnementale actuellement réalisée « Sur Forêts » par un écologue se terminera fin octobre. Aussi, suivant les conclusions de l'étude, le Conseil sera amené à prendre position sur la volonté de poursuivre le projet par notamment le défrichage des parcelles et d'informer les viticulteurs engagés dans le projet.

5°) Inauguration d'une plaque suite à donation de l'oratoire « Notre Dame de Bonne Espérance »

Faisant suite à la donation à la commune de Pernand par la famille De Grasset de l'oratoire « Notre Dame de Bonne Espérance » en 2017, une plaque sera scellée sur le monument afin de rappeler cet événement.

L'inauguration en présence de la Famille De Grasset aura lieu le 13 octobre à 11 h.

6°) Divers :

- ⇒ Un concert sera organisé à l'Eglise par l'intermédiaire de Mr Coron, habitant de Pernand, le 30/09.
- ⇒ Gilles Arpaillanges informe le Conseil de l'arrivée d'André PERROT, nouveau cantonnier du village qui effectuera un mi-temps partagé avec la commune de Savigny les Beaune.
Gilles récapitule les travaux actuels ainsi que les projets futurs pour les espaces verts : mise en place des tables de pique-nique, poubelles, bancs... et informe que la commune accueille des nouveaux arrivants dans dans le lavoir du haut : poissons, nénuphars, moules...
- ⇒ Pascal Germain, Président du SIVOS de Savigny et Charlemagne, émet son mécontentement concernant les services administratifs Enfance de la Communauté d'Agglomération de Beaune. En effet, l'absence de communication des services de Beaune va conduire à des dysfonctionnements dans la structure scolaire qui se répercuteront auprès des enfants et des parents.
- ⇒ Le Maire donne lecture du courrier de Mr Latour sollicitant un emplacement place de la Gare afin de vendre des pizzas. Le Conseil n'émet pas d'objection. Et la prise Debec sera ainsi cédée à M Latour...